

**ARRETE N° 78**  
**PORTANT INSCRIPTION SUR LE**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**  
**D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Chanceaux-sur-Choisille,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 27/03/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	FOURRIER OLIVIA	01/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	1	0
<b>Inscrits</b>	1	0

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Chanceaux-sur-Choisille, le 06 mai 2024.  
Le Maire,

Monsieur Gérard DAVIET



Le Maire,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.